

Département  
**MARNE**  
Canton  
**EPERNAY 1**  
Commune  
**DIZY**

**ARRETE N° 2023/01**  
**AUTORISATION DE VENTE AU DÉBALLAGE**

Le Maire de DIZY,

Réf. Loi n°2008-776 du 4/08/2008, de modernisation de l'économie (article 54)

VU l'article 54 de la loi n° 2008-776 du 4 Août 2008 de modernisation de l'économie,

VU le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du Code du Commerce – Arrêté du 9 janvier 2009, relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage.

VU la demande en date du 21 décembre 2022, formulée par Mme Pol Anne DELHAYE, domiciliée à EPAUX-BEZU (Aisne) 4 route du Charme – Le Tartre, en vue de l'obtention d'une autorisation préalable à la réalisation d'une vente au déballage le 27 janvier 2023.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Pol Anne DELHAYE domiciliée à EPAUX-BEZU (Aisne) 4 route du Charme – Le Tartre, est autorisée à effectuer une vente au déballage de vêtements à l'Hôtel Les Grains d'Argent – 1 allée du petit bois – 51530 DIZY, le 27 janvier 2023.

**Article 2** : L'intéressée devra se conformer à la réglementation en vigueur concernant les ventes au déballage.

**Article 3** : L'organisateur devra veiller à faire respecter toutes les règles de sécurité inhérentes à cette manifestation, et se conformer à la réglementation spécifique concernant les établissements recevant du public.

**Article 4** : Copie du présent arrêté transmise à :

- M. le Sous-Préfet d'EPERNAY,
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Commission de la Répression des Fraudes
- La Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- L'intéressée.

DIZY, le 2 janvier 2023  
M. le Maire

Antoine CHIQUET



